



**CIRCULAIRE 069-21**

Le 22 avril 2021

**TRANSFERTS HORS BOURSE  
PUBLICATIONS DE LIGNES DIRECTRICES**

La Division de la réglementation de la Bourse de Montréal inc. a mis à jour des lignes directrices sur les transferts hors bourse (les « Lignes Directrices ») dans le but de décrire ce qui constitue un transfert hors bourse admissible des produits inscrits à la Bourse. Les Lignes Directrices énoncent aussi les conditions qui s'appliquent dans certaines situations particulières et expliquent le processus de transfert hors bourse.

Une copie des Lignes Directrices est jointe (annexe 1) à cette circulaire et sera disponible sur le [site Web](#) de la Division de la réglementation.

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787.6530 ou sans frais du Canada et États-Unis 1.800.361.5353 #46530 ou de la Grande-Bretagne et France 00.800.36.15.35.35 #46530, ou à l'adresse courriel [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com).

Julie Rochette  
Vice-présidente et chef de la réglementation  
Bourse de Montréal Inc.